



Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire 2017

Le Comité Directeur de l'ASC-CNES-CST
Toulouse, le mercredi 31 mai 2017

Les **membres "ouvrant-droit"** ayant adhéré à l'ASC **depuis plus de 6 mois** au jour de l'AG sont **conviés à l'Assemblée Générale ordinaire de l'Association Sportive et Culturelle du CNES** qui se déroulera selon les conditions suivantes :

Quand	Lundi 12 juin 2017, de 12h30 à 13h50 Merci d'arriver 10 minutes avant pour remplir la feuille de présence
Où	Salle Léonard de Vinci (site du CST)
Ordre du jour	- Bilan moral 2016 (présenté par le président) et vote d'approbation - Bilan financier 2016 (présenté par le Trésorier et l'expert-comptable) et vote d'approbation - Perspectives 2017 (incluant l'organisation de la rentrée de septembre) - Élection du nouveau bureau et de renforts - Questions diverses (l'AG pourra délibérer sur toute question transmise au CD avant l'AG).
Participation	L'AG sera précédée de l' émargement de la liste des adhérents ASC par chaque participant, avec vérification de son inscription ASC et de ses éventuels pouvoirs.
PJ	Les documents soumis au vote seront consultables par les adhérents une semaine avant l'AG sur le site de l'association : http://asc-cnes.asso.fr

Venez vous informer, donner votre avis sur le fonctionnement de notre association, et pourquoi pas proposer votre **aide** à son fonctionnement, aide qui pourra être ponctuelle ou continue.

En effet, l'ASC fonctionne grâce à l'**engagement de bénévoles** qui apportent une contribution à différents sujets : animation, informatique, locaux, assurance, inscriptions, communication, trésorerie, énergie, réservations...

Il est **impératif** d'élire un **Comité Directeur** en nombre suffisant et de l'aider sur diverses tâches.

Osez proposer votre candidature / une aide avant l'AG, typiquement via un courriel à Comite-directeur.asc@cnes.fr.

En cas d'impossibilité de participer à l'AG, vous pouvez vous faire représenter par un autre membre de l'ASC. Pour cela établissez le pouvoir ci dessous, votre mandant le présentera lors de l'émargement à l'entrée de l'AG. Vous pouvez ne pas indiquer de mandant et transmettre votre pouvoir au CD (à un de ses membres, son e-mail, ou par courrier à l'adresse temporaire "ASC, BPI 1415").

ASC-CNES-CST : POUVOIR (5 maximum par mandataire)

Conformément aux statuts de l'ASC,

je soussigné _____ n°A.S.C. _____

donne pouvoir à _____

de me représenter et de voter à l'Assemblée Générale ordinaire du **lundi 12 juin 2017**.

A défaut d'avoir porté le nom d'un mandataire, j'autorise le CD à utiliser ce pouvoir et le remettre à tout participant.

Le :	A :	Mention manuscrite "Bon pour pouvoir" et visa